

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05013

Numéro SIREN : 753 923 671

Nom ou dénomination : DDA NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/016530

DDA NETTOYAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 Rue Salvador Allendé - 69600 OULLINS
753 923 671 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2022

L'an 2022,
Le 15 avril
A 16 heures,

Les associés de la société DDA NETTOYAGE, société à responsabilité limitée au capital de 1.500 euros, divisé en 150 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David DE OLIVEIRA CARVALHO, titulaire de 50 parts sociales
- Madame Amalia DE OLIVEIRA, titulaire de 50 parts sociales
- Madame Daniela DE OLIVEIRA CARVALHO, titulaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David DE OLIVEIRA CARVALHO, gérant et associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Autorisation d'une réduction du capital social d'un montant de 1 000 euros, par rachat par la société des 100 parts sociales détenues par Madame Amalia DE OLIVEIRA et Madame Daniela DE OLIVEIRA CARVALHO, associées, en vue de les annuler,
- Pouvoirs au gérant pour réaliser l'opération de réduction de capital social, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises, et procéder au paiement du prix définitif.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../ ...

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../.....

DIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise la réduction du capital social d'un montant de MILLE EUROS (1 000 €), pour le ramener de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 €) à CINQ CENTS EUROS (500 €), par voie de rachat de CENTS (100) parts sociales, en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L223-34 du Code de commerce.

Cette opération sera réalisée par rachat de 100 parts sociales de 10 euros chacune détenues respectivement :

- par Madame Amalia DE OLIVEIRA, associée et propriétaire de 50 parts sociales ;
- par Madame Daniela DE OLILVEIRACARVALHO, associée et propriétaire de 50 parts sociales.

Cette décision est prise sous réserve de la réalisation de la condition suspensive suivante :

- absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce ;

Le prix des parts sociales a été fixé contradictoirement entre les parties sur la base des capitaux propres de la société DDA NETTOYAGE ressortant sur une situation comptable intermédiaire arrêté au 31 mars 2022.

Le rachat des 100 parts sociales est consenti et accepté moyennant un prix arrêté à la somme de DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (252 600 €).

Le prix des parts sociales rachetées s'impose aux parties et ne peut pas être contesté devant un quelconque expert.

Le prix de 252 600 € sera payable par la société selon les modalités suivantes :

➔ au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers, à savoir dans le délai de 30 jours à compter de la date du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON du présent procès-verbal et après l'obtention du certificat de non opposition des créanciers, et au plus tard le 31/05/2022, d'un commun accord entre les associés :

- au profit de Madame Amalia DE OLIVEIRA, pour un montant de CENT VINGT SIX MILLE TROIS CENTS (126 300) EUROS

- au profit de Madame Daniela DE OLIVEIRA CARVALHO, pour un montant de CENT VINGT SIX MILLE TROIS CENTS (126 300) EUROS.

Le prix sera payé comptant le jour de la constatation de la réduction du capital social.

La différence entre le prix définitif de rachat et la valeur nominale des parts sociales rachetées sera imputée sur le poste " autres réserves " créditeur.

Les parts sociales rachetées par la Société devront être annulées au plus tard le 31 mai 2022 et ne donneront pas droit aux dividendes tant au profit de Madame Amelia DE OLIVEIRA qu'au profit de Madame Daniela DE OLIVEIRA CARVALHO éventuellement mis en distribution au titre de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur David DE OLIVEIRA CARVALHO, Gérant, nouvellement nommé Président à compter du 15 avril 2022, aux fins d'acquiescer au nom de la société les parts sociales présentées au rachat dans les conditions qui viennent d'être fixées et :

- de constater la réalisation de la condition suspensive énoncée à la résolution précédente du présent procès-verbal,
- de réaliser la réduction de capital décidée sous les résolutions précédentes,
- d'effectuer les règlements du prix au profit de Madame Amalia DE OLIVEIRA et de Madame Daniela DE OLIVEIRA CARVALHO,
- de procéder à la modification corrélative des statuts,
- de donner tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
David DE OLIVEIRA CARVALHO

